RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : **19**
En exercice : **19**
Qui ont pris part à la délibération : **18**
Dont pouvoirs : **1**

Date de la convocation : **10/06/2025**
Date d'affichage : **23/06/2025**

L'an **deux mil vingt cinq, le dix sept juin**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune **de THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. Michel BREQUIGNY, Mme Aurélie BLONDEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Michel BREQUIGNY en faveur de M. Christian BEAUDOIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 17

Secrétaire : Mme Véronique CAREL.

OBJET : Contrat d'entretien et de nettoyage des circuits d'extraction des buées grasses et VMC des bâtiments communaux

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient de souscrire un contrat pour le nettoyage, dégraissage et désinfection du circuit d'extraction des buées grasses des cuisines ainsi que le dépoussiérage et la désinfection des réseaux de VMC.

Les bâtiments concernés par ces entretiens sont :
La salle des fêtes, le restaurant scolaire, les vestiaires du stade et l'école maternelle

La société SPENET de SAINT PIERRE EN AUGE (Calvados) propose ces prestations pour un montant de 2 985,00 euros hors taxes (3 582,00 euros toutes taxes comprises)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (par 18 Voix Pour) :

- accepte les propositions de SPENET de SAINT PIERRE EN AUGE (Calvados)
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien (joint en annexe).
- Il prendra effet à compter du 1er septembre 2025 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 23/06/2025

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme Véronique CAREL.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

MAIRIE DE THIBERVILLE
27230 THIBERVILLE